

# LES AMIS DE L'AIGOUAL, DU BOUGES ET DU LOZERE



ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE PONT DE MONTVERT – 48220

www.ablcevennes.com

**ADRESSE POSTALE** : GRIZAC 48220 Tél : 06 24 08 69 69

La Présidente

Décembre 2014

Chers adhérents, chers amis,

En cette fin d'année nous sommes heureux de vous présenter tous nos meilleurs vœux de joyeux Noël et de bonne année 2015. Nous souhaitons pour chacun de vous et vos familles, santé et prospérité.

Notre 24<sup>ème</sup> Assemblée Générale fut un grand succès par la qualité de l'orateur et le nombre important d'auditeurs. Le thème choisi « *La place de l'homme dans l'environnement* » était d'actualité.



Notre conférencier, Samuel FURFARI, Président de l'Association des églises protestantes évangéliques de Belgique, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, haut fonctionnaire à la Commission Européenne sur les aspects énergétiques et de développement durable a également participé aux négociations du protocole de KYOTO. Ses propos étaient largement étayés par des documents officiels récents et indiscutables. Il dénonçait les lieux communs du *catastrophisme* du mauvais état de la planète, du réchauffement climatique, ou autre sujet à la mode. Il insista au contraire sur l'importance de produire plus d'énergie pour la mettre au service des plus pauvres en recherchant un développement toujours plus respectueux de l'environnement (1,7 Milliard d'humains n'ont pas l'électricité et en France plus de 8 Millions ont dépassé le seuil de pauvreté...).

« *L'homme a le devoir d'utiliser les deux ressources qui sont en sa possession : la créativité avec intelligence et prudence et la nature. Il faut quitter ce monde de la peur, tendance récurrente des pays riches [...] Nous sommes dans une phase de croissance des ressources car les techniques s'améliorent très rapidement* ».

Il nous rassura tout aussi brillamment sur les dangers d'un éventuel réchauffement climatique qui est loin d'être vérifié (Cf. Si la banquise fond au Pôle Nord, elle progresse très rapidement en PATAGONIE !) A partir de données scientifiques il montra combien la responsabilité de l'homme est infondée en ce domaine, citant à l'appui le Pr R. LINDZEN, spécialiste du changement climatique au GIEC, qui démissionna ne pouvant cautionner les conclusions de ce groupe d'étude. Il n'est d'ailleurs pas le seul ! Le Professeur FURFARI conclut en s'inquiétant de voir surgir, sous prétexte d'écologisme, un néo-paganisme où l'homme est considéré comme un terrible prédateur pour l'environnement, avec la déesse Nature qui revient au triple galop. Notre conférencier pose la question dans l'un de ses ouvrages: « *L'écologie, nouvel opium du peuple ?* ».

Ce retour de 2 000 ans en arrière, rêve naïf de nombreux contemporains, ne cacherait-il pas une volonté de lobbys internationaux, désireux d'asseoir leur pouvoir dans le monde entier ? Pour mieux diriger l'homme à son insu il est utile de le faire renoncer à sa supériorité dans l'univers et voici l'animal, et pourquoi pas le végétal, faire son entrée dans le Code Civil, non plus en tant qu'objet de droit (certes animé) mais en tant que sujet de droit. « *Si un toilettage des textes législatifs relatifs aux droits applicables aux animaux est nécessaire, la refonte doit se faire en fonction des devoirs de l'homme à l'égard des animaux mais pas en confiant d'hypothétiques droits à ces derniers [...]on dénaturerait le code civil en introduisant un statut de sujet de droit applicable à des êtres dénués de raison et d'autonomie de la volonté* »<sup>1</sup>.

Alain MARC,  
Sénateur de  
l'Aveyron,  
et  
Jean LASSALLE  
Député des  
Pyrénées-  
Atlantiques

à la manifestation  
du 4 décembre, à  
Paris



Agneau orphelin cherchant vainement à téter sa mère dévorée par un loup.

« Le bien-être animal »

vu par les amis des loups !

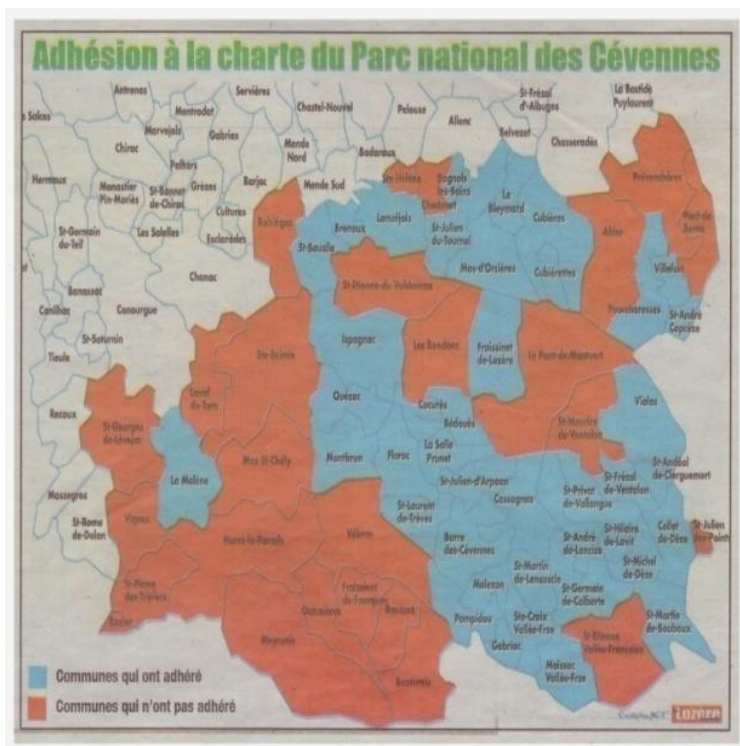
Nos propos inquiets sont hélas confirmés par la liste des décisions et textes adoptés à Strasbourg le 5 décembre dernier concernant la Convention de BERNE. Loin de supprimer le loup de la liste des animaux protégés comme nous le demandons depuis 1995, il est au contraire recommandé aux Parties contractantes à la Convention « *...De veiller à ce que l'élimination des hybrides du loup et du chien soit réalisée sous le contrôle du gouvernement et uniquement après confirmation par les agents de l'Etat et/ou par des scientifiques se fondant sur leurs caractéristiques génétiques et/ou morphologiques qu'il s'agit bien d'hybride.* » Avec de telles recommandations nos hybrides peuvent dormir tranquilles !

Si notre gouvernement n'intervient pas au niveau de l'Europe en faveur de la protection de nos activités pastorales, ces « recommandations » de la Convention de BERNE deviendront sans aucun doute obligations, et nos propres vies, spécialement celles de nos enfants, seront mises en danger par la multiplication de ces bêtes cruelles.

<sup>1</sup> Renaud DENOIX DE SAINT-MARC, Membre du Conseil Constitutionnel, et Premier Vice-Président du Conseil d'État de 1995 à 2006, auditionné en 2011 par le Conseil Economique, Social et Environnemental.

Les nouvelles réglementations sur les cours d'eau n'en sont pas moins inquiétantes. Dans nos belles Cévennes les forêts jouent un rôle essentiel pour la qualité de nos rivières, et la lutte contre les inondations ; comment ne pas s'étonner et s'inquiéter de voir les acteurs de la sylviculture, publics ou privés écartés des décisions importantes prises lors de la rédaction de la CLE du SAGE Tarn-amont 2? Certes une enquête publique sera l'occasion pour eux de s'exprimer mais l'expérience nous a déjà prouvé combien ces enquêtes sont onéreuses pour le contribuable et les remarques formulées rarement suivies d'effet...Le rôle important des agriculteurs dans la gestion de l'eau est défendu par la Chambre d'Agriculture, et nous espérons que leur voix sera entendue et leur profession respectée. L'agriculture est un exercice difficile dans notre région au climat rude et au relief accidenté, il faudrait la soutenir et non la condamner par des réglementations inadaptées, qui signent petit à petit son arrêt de mort.

Le document prévoit de « *Développer les économies en eau* » et « *envisager la tarification incitative* » : Il s'agit une fois encore d'ouvrir nos porte-monnaie à fond perdu, et laisser cet or bleu, qui tombe pourtant en abondance, se jeter rapidement dans la mer, créant des drames sur son passage ! Un exemple récent parmi d'autre : Interdiction faite au maire de La LONDE LES MAURES (VAR) de nettoyer le lit du GAPEAU sous prétexte de la présence de quelques anguilles ...résultat 4 morts suite aux inondations, dont une fillette de 8 ans...Ces réglementations absurdes et dangereuses sont dignes d'un régime totalitaire : le maire de la commune de RAUZAN en a fait les frais ; après avoir fait nettoyer un collecteur d'eau pour éviter l'inondation de son village, il a été mené devant le tribunal jusqu'en Appel...Nous savons d'expérience hélas que des contraintes appliquées dans toute la France, sont multipliées dans les zones protégées et nous n'avons pas été surpris de voir que 39% des communes en Lozère, sollicitées pour adhérer à la Charte du Parc ont refusé cette adhésion qui leur ferait perdre une partie de leur liberté et pourrait les conduire à une situation financière périlleuse. Certes des promesses de subvention sont avancées mais sans aucun engagement précis et nous savons tous que les caisses se vident...



Carte issue de La Lozère Nouvelle du 25 avril 2014

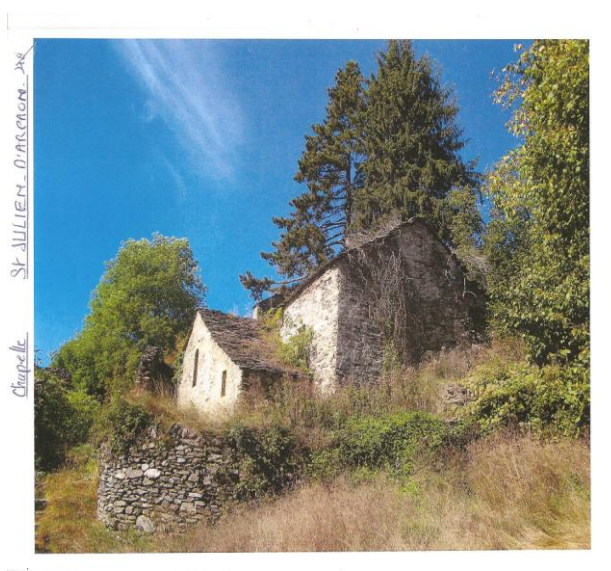
Le rallye (automobile) de Lozère est un exemple typique :

*« L'heure est grave pour le rallye de Lozère, mais aussi pour de nombreux événements organisés en Cévennes ».* C'est 300 000€ de retombées économiques qui risquent d'être perdues Cf. La Lozère Nouvelle du 12/12/2014



Nous sommes convaincus que le simple respect du droit de propriété, droit naturel et inaliénable serait le meilleur moyen d'éviter tous ces dramatiques écueils. « On ne s'occupe vraiment que de ce qui nous appartient » disait Aristote. La transmission de génération à génération, contrairement à une gestion collectiviste, est le seul garant d'une gestion sage et respectueuse de l'environnement. Mais encore faut-il reconnaître la place de l'homme dans l'environnement : « l'être humain a une primauté de valeur sur toute la création » (Benoît XVI)

Ces nombreux sujets d'inquiétudes ne doivent pas nous paralyser et nous faire perdre confiance en l'avenir ! C'est la raison pour laquelle nous poursuivons le projet ambitieux de la restauration de l'église de Saint Julien d'Arpaon. Nous sommes nombreux à penser que la qualité de cet édifice, (vu de la N106, près des ruines du château féodal) constituera un apport certain pour les entreprises locales et par la suite pour le tourisme. Si notre association est spécialement attentive à la protection de l'environnement, elle l'est tout autant au développement économique. Actuellement nous recherchons les fonds nécessaires pour financer l'étude préalable. Notre Sénateur, Alain BERTRAND et notre Député Pierre MOREL A L'HUISSIER, nous ont très aimablement reçus à Paris et annoncé leur volonté de nous aider. Nous devons recevoir par courrier très prochainement des précisions. D'avance nous les en remercions vivement.



Il est temps de vous renouveler encore tous mes vœux et de laisser la place à notre nouvelle trésorière en la remerciant chaleureusement d'avoir accepté de prendre cette responsabilité.

Gilda de Cumond

Chers adhérents et amis, je joins bien volontiers mes vœux à ceux de notre Présidente et en profite pour solliciter le renouvellement de votre adhésion pour 2015 ! La cotisation est très modique et nous remercions vivement ceux qui en augmentent le montant. Ils nous permettent de faire venir des conférenciers de grands talents, toujours très appréciés.

Bonne et Heureuse Année !

Catherine Canonge

---

Appel de cotisation 2015

Nom et prénom :

Adresse complète :

Nom du parrain pour toute nouvelle adhésion :

Chèque de 15€ minimum (20€ pour un ménage) à l'ordre de : « Les Amis de l'Aigoual, du Bougès et du Lozère » à adresser à Mme C. CANONGE, 7, quartier de Villeneuve 48400 FLORAC